



S.P.R.L. MD SYSTEMS

rue de Meez Bouv. 2
5500 DINANT

Votre courrier du
15 octobre 2019

Votre référence :

Notre référence :

ET14000/20620

BE0861.888.253

Annexe(s) :

0

Bruxelles, le 21 février 2020

AUTORISATION N° ET14000/20620

Taxe sur la valeur ajoutée - Importations - Mode particulier de paiement

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre lettre susmentionnée, j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation prévue par l'article 5, §3, de l'arrêté royal n° 7 du 29 décembre 1992 relatif aux importations de biens pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée pour acquitter la taxe due à l'importation dans la grille 57 de vos déclarations périodiques à la T.V.A.

Le respect des dispositions de la circulaire AGFisc n° 25/2013 du 27 juin 2013 conditionne l'utilisation légitime de ce mode particulier de paiement.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom du Ministre:

Pour l'Administrateur général de la Fiscalité,

Patrick Lapaige
Expert fiscal

